

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2021

Le Gouvernement ouvre la vaccination aux Françaises et Français de plus de 18 ans souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités

Comme annoncé par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, la campagne de vaccination entre dans une nouvelle phase à partir du 1^{er} mai 2021 : **toutes les personnes de plus de 18 ans souffrant de comorbidité(s)**, telles que définies par la Haute Autorité de santé, auront ainsi la possibilité de se faire vacciner.

Près de 4 millions de personnes sont ainsi concernées. Cet élargissement de la cible vaccinale s'inscrit dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis le début de la campagne consistant à prendre en compte dans la priorisation des publics éligibles les facteurs de risque individuel, au-delà du critère d'âge qui reste prépondérant dans le développement de formes graves de la maladie.

Les personnes de 18 à 49 ans qui souffrent d'une ou de plusieurs comorbidités pourront donc désormais prendre rendez-vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles déjà en vigueur pour les personnes âgées de plus de 50 ans présentant ces comorbidités. Sur déclaration de leur(s) comorbidité(s), ils pourront être vaccinés avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna, sans nécessité d'une prescription médicale.

[La liste des comorbidités](#) associées à un risque de forme grave de Covid-19, définie par la Haute Autorité de santé est toujours la suivante :

- Pathologies cardio-vasculaires :
 - hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales) ;
 - antécédent d'accident vasculaire cérébral ;
 - antécédent de chirurgie cardiaque ;
 - insuffisance cardiaque ;
 - antécédents de coronaropathie.

- Diabète de types 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :
 - broncho pneumopathie obstructive,
 - insuffisance respiratoire,
 - asthme sévère,
 - fibrose pulmonaire,

- syndrome d'apnées du sommeil.

- Insuffisance rénale chronique ;
- Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne ;
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques :
 - maladies du motoneurone,
 - myasthénie grave,
 - sclérose en plaques,
 - maladie de Parkinson,
 - paralysie cérébrale,
 - quadriplégie ou hémiplégié,
 - tumeur maligne primitive cérébrale,
 - maladie cérébelleuse progressive.
- Troubles psychiatriques ;
- Démence.

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Pour plus d'informations :

Des précisions sur la stratégie vaccinale et les publics prioritaires sont disponibles sur le [site du ministère des Solidarités et de la Santé](#).

Contact presse :

Direction générale de la Santé

01 40 56 84 00

Mél : presse-dgs@sante.gouv.fr